



STATION D'EPURATION DE GIVORS

2 centrifugeuses valent mieux qu'une !

La station d'épuration de Givors bénéficie d'une seconde centrifugeuse. Opérationnel à partir du 19 juillet, quel est le rôle de cet équipement ? Réponses.

Une partie de la station d'épuration de Givors était en chantier depuis le 1^{er} février 2010. Dans les locaux de la salle de déshydratation des boues, les ouvriers se sont activés pour préparer l'arrivée, en avril, de la seconde centrifugeuse. Pour cela, il a fallu dans un premier temps aménager son futur emplacement en évacuant un équipement devenu obsolète. La deuxième étape du chantier a consisté à couler une chape de ciment et à la carreler afin de garantir la stabilité optimale de la surface d'accueil.

Mise en service le 19 juillet

Assemblée en usine, la centrifugeuse a été installée sur le site à l'aide d'un monte-charge. Une opération lourde et délicate qui permettra de mettre en service cet équipement à partir du 19 juillet.

Mais à propos, à quoi sert une centrifugeuse ? Dans la filière de traitement des eaux usées, on sépare les eaux des résidus solides. Une fois dépolluée, la partie liquide est rejetée au Rhône. La partie solide que l'on appelle boues poursuit son cycle de traitement. Celui-ci passe par une étape de déshydratation. C'est à ce moment que la centrifugeuse entre en action.

Une grosseessoreuse à salade

A une vitesse de 1 500 tours par minute elle sépare les matières liquides et solides. Imaginez uneessoreuse à salade. Le principe est identique. Evacuée par les côtés, l'eau repart dans le cycle de dépollution. Quant aux boues, elles sont chaulées* et stockées pour ensuite être recyclées par épandage via la filière agricole.

Préparer l'avenir

Outre son rôle mécanique, la seconde centrifugeuse a pour objectif de garantir la pérennité du cycle de traitement des boues. En cas de panne ou de maintenance, elle prendra le relais de sa petite sœur. Sa mise en route permettra également d'anticiper l'augmentation de la production du volume de boues, soit l'augmentation du nombre d'habitants ayant accès à l'assainissement collectif sur l'aire syndicale du SYSEG.

Coût de l'investissement :

330 000 € HT

Subvention :

Agence de l'Eau RM&C : 111 000 €

* L'ajout de chaux permet de neutraliser les effets de l'acide et de maintenir l'activité microbienne nécessaire à la dégradation des boues.